



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 MARS 2014

Présents : Philippe FALKENAU - Eveline NICOLAS – Claude BOUHELIER – Bernard VERSCHELDEM - Philippe HULOT - Guillaume MARECHAL - Michel CAILLOUX - Jacky MELIQUE - Philippe PORCHER - Stanislas HALAMA - Christophe KROL - Sylvie BERTIN

Absents excusés : Mireille FALQUE pouvoir à Philippe FALKENAU
Alain TROUVE pouvoir à Bernard VERSCHELDEM
Sandra DINET pouvoir à Michel CAILLOUX
Françoise LEDOUX pouvoir à Jacky MELIQUE
Maurice OUERFELLI pouvoir à Claude BOUHELIER
Cécile GAUVILLE/HERBET pouvoir à Philippe PORCHER
Henri KIRIEL pouvoir à Guillaume MARECHAL

Guillaume MARECHAL est désigné secrétaire de séance à l'unanimité.

1. Approbation du compte rendu du conseil municipal du 20 février 2014 :

Le compte-rendu du Conseil Municipal du 20 février 2014 est approuvé à l'unanimité.

2. Délibération pour demande de subvention au Conseil Général pour les trottoirs rue du Général de Gaulle :

Monsieur Le Maire présente une nouvelle fois le dossier de demande une subvention au Conseil Général pour les trottoirs rue du Général de Gaulle compte tenu qu'une étude plus détaillée a été faite par un maître d'œuvre :

L'estimation de ces travaux s'élève désormais à :	180 000 E HT
Le financement de ces travaux se répartit comme suit :	
Subvention espérée du Conseil Général (29%)	52 200 €
Autofinancement ou emprunt	127 800 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à présenter une nouvelle fois ce dossier actualisé.

3. COMPTE ADMINISTRATIF 2013 DE LA COMMUNE :

Claude BOUHELIER détaille les différents éléments du compte administratif 2013 de la Commune.

Il est proposé de voter le Compte Administratif 2013 de la Commune comme suit :

Section de Fonctionnement :

	PREVU	REALISE
DEPENSES	2 015 049	1 543 163.58
RECETTES	2 015 049	1 680 860.35

Excédent de fonctionnement : 137 696.77 €

Section d'investissement :

	PREVU	REALISE
DEPENSES	1 168 805	576 903.48
RECETTES	1 168 805	524 012.55

Excédent d'investissement : 52 890.93 €

Après en avoir délibéré, le Compte Administratif de la Commune 2013 est approuvé par 18 VOIX POUR.

4. COMPTE DE GESTION 2013 DE LA COMMUNE :

Après s'être assuré que le Percepteur de Pont Sainte Maxence a repris dans ses écritures le montant de tous les titres et recettes émis et celui de tous les mandats de paiements ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans ses écritures, le Conseil Municipal adopte par 19 VOIX POUR le Compte de Gestion 2013 de la Commune dressé par le Percepteur.

5. AFFECTATION DES RESULTATS 2013 :

Claude BOUHELIER propose d'affecter les résultats suivants au Budget Primitif 2014 de la Commune :

D001	Déficit antérieur d'investissement	14 287.83 €
R 1068	Excédent de fonctionnement	167 697.36 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide par 19 VOIX POUR, d'affecter ces résultats.

6. COMPTE ADMINISTRATIF 2013 DE L'ASSAINISSEMENT :

Claude BOUHELIER détaille les différents éléments du Compte Administratif 2013 de l'Assainissement.

Il est proposé de voter le compte administratif 2013 de l'Assainissement comme suit :

Section d'exploitation :

	PREVU	REALISE
DEPENSES	228 218.39	28 641.94
RECETTES	228 218.39	30 444.55

Excédent de fonctionnement : 1 802.61 €

Section d'investissement :

	PREVU	REALISE
DEPENSES	119 700	11 553
RECETTES	233 368.42	12 900

Excédent d'investissement : 1 347 €

Après en avoir délibéré, le Compte Administratif 2013 de l'Assainissement est approuvé par 18 VOIX POUR.

7. COMPTE DE GESTION 2013 DE L'ASSAINISSEMENT :

Après s'être assuré que le Percepteur de Pont Sainte Maxence a repris dans ses écritures le montant de tous les titres et recettes émis et celui de tous les mandats de paiements ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrits de passer dans ses écritures, le Conseil Municipal adopte par 19 VOIX POUR le Compte de Gestion 2013 de l'Assainissement dressé par le Percepteur.

8. AFFECTATION DES RESULTATS 2013 DE L'ASSAINISSEMENT :

Claude BOUHELIER propose d'affecter les résultats suivants au Budget Primitif 2014 de l'Assainissement :

R001	Excédent antérieur d'investissement	33 815.42 €
R002	Résultat de fonctionnement reporté	194 421.00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide par 19 VOIX POUR, d'affecter ces résultats.

9. COMPTE ADMINISTRATIF 2013 DE L'EAU :

Claude BOUHELIER détaille les différents éléments du Compte Administratif 2013 de l'Eau.

Il est proposé de voter le Compte Administratif 2013 de l'eau comme suit :

Section d'exploitation :

	PREVU	REALISE
DEPENSES	40 950	29 897.95
RECETTES	40 950	39 573.30

Excédent d'exploitation : 9 675.35 €

Section d'investissement :

	PREVU	REALISE
DEPENSES	127 414.58	14 375.77
RECETTES	127 414.58	27 500.00

Excédent d'investissement : 13 124.23 €

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Compte Administratif de l'Eau 2013 est approuvé par 18 VOIX POUR.

10. COMPTE DE GESTION 2013 DE L'EAU :

Après s'être assuré que le Percepteur de Pont Sainte Maxence a repris dans ses écritures le montant de tous les titres et recettes émis et celui de tous les mandats de paiements ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrits de passer dans ses écritures, le Conseil Municipal adopte par 19 VOIX POUR le Compte de Gestion 2013 de l'Eau dressé par le Percepteur.

11. AFFECTATION DES RESULTATS 2013 DE L'EAU :

Claude BOUHELIER propose d'affecter les résultats suivants au Budget Primitif 2014 de l'Eau :

R001	Excédent antérieur d'investissement	70 405.18 €
R002	Résultat de fonctionnement reporté	8 408.98 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide par 19 VOIX POUR, d'affecter ces résultats.

12. PARTICIPATION FINANCIERE DES FAMILLES POUR LA CLASSE DE MER GS /CP :

La répartition sera faite au prochain Conseil Municipal compte tenu que toutes les familles n'ont pas fourni leurs avis d'imposition.

13. GTM : vente de la parcelle ZA 193– ZONE ARTISANALE

Monsieur Le Maire rappelle la vente par pollicitation de la parcelle cadastrée section ZA n°193 d'une contenance de 1514 m2 formant le lot 7 du lotissement de la zone artisanale.

Après en avoir délibéré et par 16 voix POUR et 3 abstentions (E. NICOLAS et C. BOUHELIER + 1 pouvoir), le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer l'acte de vente à la SCI ALVI au prix de 190 000.00 euros payable comptant à l'occurrence de :

- 155 000.00 euros et le solde soit 35 000.00 euros, à savoir :
- 15 000.00 euros au 31 décembre 2014
- 15 000.00 euros au 31 décembre 2015
- 5 000.00 euros au 31 décembre 2016

Et accepter qu'en garantie du paiement de la somme de 35 000.00 euros une inscription d'hypothèque de 1^{er} rang soit prise sur un immeuble propriété de Monsieur et Madame SALVAR Philippe, seuls associés de la SCI ALVI, situé à Verneuil en Halatte, 2 rue Louis Douche.

La séance est levée à 22 heures 10.

Le Maire

Philippe FALKENAU